

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MAI 2012**

=====

Date de convocation : 09.05.2012

Date d'affichage : 09.05.2012

Nombre de Conseillers en exercice : 20 Présents : 13 Votants : 18

Le 22 MAI 2012 à 20 H 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Albert BAZIRE, Maire.

Étaient présents : M. BAZIRE Albert, Mme LAURENT Sophie, Mme JOUIN Marie-Thérèse, M. LEROUX Marcel, M. LEJEMBLE Gilbert, Mme JARDIN Odile, Mme FOURMENTIN Francine, Mme MALACH Frédérique, M. NICOLLE Noël, Mme HAMEL Manuella, M. BOURDALE Jean-Pierre, Mme CANIOU Brigitte, M. JOSEPH Franck.

Absents excusés : Mme SAUVE Jacqueline, M. HAMEL Gérard, M. VARIN Jérôme, M. DESMASURES Jean-Claude, M. SEGUIN Emmanuel, M. SIMON Luc, M. LECHANOINE Jean-Michel.

Procurations : Mme SAUVE Jacqueline à M. NICOLLE Noël, M. DESMASURES Jean-Claude à Mme JOUIN Marie-Thérèse, M. SEGUIN Emmanuel à M. JOSEPH Franck, M. SIMON Luc à Mme FOURMENTIN Francine, M. LECHANOINE Jean-Michel à M. BOURDALE Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Mme FOURMENTIN Francine.

=====

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 3 avril 2012

M. BOURDALE rappelle que M. LECHANOINE avait demandé que le courrier qu'il avait adressé à M. le Maire concernant le chemin d'Eron soit joint au compte-rendu.

Cela sera fait, il faudrait toutefois savoir de quel courrier il s'agit (plusieurs courriers ont été adressés par M. LECHANOINE à M. le Maire à propos de cette affaire).

**Modification des statuts de la Communauté de Communes : ajout des compétences
ADMR et Banque alimentaire (Délibération 2012.05.01)**

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Canton de SOURDEVAL en date du 4 avril 2012 proposant le transfert de compétences en ce domaine,

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour transférer à la Communauté de Communes du Canton de SOURDEVAL, dans le groupe des compétences optionnelles, à la rubrique « Action sociale d'intérêt communautaire », les compétences suivantes :

- *Service d'Aide à Domicile en Milieu Rural*
- *Service de la Banque Alimentaire*

En effet, ces services sont actuellement gérés pour l'ensemble du Canton par Sandrine CHESNAIS, employée de la Commune. Le poste de Rédacteur occupé par Sandrine CHESNAIS serait donc ensuite transféré à la CdC.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**Information du conseil municipal sur le projet de fusion des Communautés de
Communes : voirie, équipements sportifs ... (Délibération 2012.05.02)**

Le schéma départemental de la coopération intercommunal arrêté par le Préfet prévoit la fusion des Communautés de Communes de SOURDEVAL, MORTAIN et la Sélune (BARENTON – LE TEILLEUL).

Pour parvenir à cette fusion, il est nécessaire de s'accorder sur les compétences qui seront exercées par la future Communauté de Communes.

La compétence scolaire, déjà exercée par la CdC de SOURDEVAL serait intégrée à la nouvelle CdC.

La compétence voirie actuellement exercée par la CdC de la Sélune serait partiellement exercée par la nouvelle communauté pour ce qui concerne les bandes de roulement et l'entretien des accotements.

Les équipements sportifs (stades, salles de sports, terrains de tennis ...) pourraient également être intégrés dans la nouvelle CdC, pour la partie patrimoine et la partie entretien. Actuellement les imbrications sont nombreuses dans ce domaine entre ce qui est de la compétence des Communes et ce qui est de la compétence des Communautés de Communes.

Le Conseil municipal est invité à émettre un avis sur l'exercice de ces compétences par la future Communauté de Communes.

Mme MALACH pensait que les Maires de notre canton souhaitaient garder leur voirie. M. le Maire explique que c'était leur position au début, mais que cela évolue au fur et à mesure des négociations ; tout comme ce n'était pas évident pour les autres cantons qui ont des écoles dans plusieurs communes d'accepter de transférer la compétence scolaire.

Mme FOURMENTIN demande s'il a été fait un inventaire des équipements sportifs et des travaux à faire sur ces équipements. M. le Maire répond que c'est en cours.

Mme HAMEL évoque la question du personnel, le fonctionnement étant différent entre les Communautés. Mme LAURENT précise qu'à SOURDEVAL c'est le COS qui emploie le personnel. A MORTAIN et la SELUNE, ce sont les Communautés de Communes.

Mme HAMEL ajoute que ce qui fait peur à la SELUNE, c'est le montant des subventions que nous versons aux associations sportives. Pour M. le Maire, il faudra une harmonisation par le haut.

Mme FOURMENTIN demande si l'on va regrouper les sports qui sont identiques sur les 4 cantons. M. le Maire pense que non, sauf volonté des clubs, comme cela s'est fait par exemple pour le vélo club.

Mme FOURMENTIN évoque l'éclairage du terrain de football qui était prévu et demande si cela pourra se faire. M. le Maire pense qu'il faut d'abord voir si c'est nécessaire compte-tenu qu'il y a rarement des matchs le soir. Mme FOURMENTIN précise qu'il y a quand même les entraînements et l'athlétisme qui utilisent le terrain le soir. M. le Maire indique que ces chantiers seront à discuter lorsque la grande communauté sera faite.

Mme FOURMENTIN demande si les travaux ne risquent pas d'être retardés. M. le Maire précise que nous sommes le canton le plus avancé en ce qui concerne les équipements. Mme FOURMENTIN craint alors qu'il faille compenser le retard des autres collectivités. M. le Maire précise que, comme pour la voirie, il sera tenu compte des efforts réalisés par chaque collectivité pour déterminer les financements à apporter.

Mme FOURMENTIN demande ce qu'il en sera des emplois. M. le Maire indique que rien n'est décidé pour le moment. La discussion a tout juste commencé. Ensuite il faudra informer les salariés puis les conseils municipaux.

Mme LAURENT ajoute que pour la voirie comme pour les équipements sportifs, différents modes de fonctionnement pourront continuer à coexister selon les secteurs. Il faudra s'adapter.

Mme HAMEL demande comment se fera la mutualisation des moyens alors qu'actuellement notre personnel est associatif. M. le Maire explique que cela pourra se faire par convention. Mme HAMEL souhaite que les emplois soient bien pérennisés.

Mme HAMEL demande si, dans le cadre de la mutualisation des moyens, un animateur sportif de BARENTON par exemple pourrait intervenir à SOURDEVAL. Mme LAURENT indique que cela pourrait être envisagé en fonction des spécialités de chacun des animateurs sportifs.

Pour M. le Maire, il n'y a rien de fait pour le moment. La fusion se fera peut-être au 1^{er} janvier 2013 ou peut-être seulement au 1^{er} janvier 2014. L'important est de s'y préparer afin de ne pas subir une fusion autoritaire par le Préfet au 1^{er} janvier 2014 avec des compétences que nous ne souhaitons pas partager. C'est pour cela qu'il est important de se mettre d'accord ensemble avant cette date. Ce dossier est important et il ne faut pas se tromper. De nombreuses réunions vont encore avoir lieu, mais la réflexion avance.

M. le Maire ajoute qu'il y aura à un moment donné une réunion de tous les conseillers municipaux de chaque canton pour que chacun prenne connaissance des propositions, puis tous les conseils municipaux seront invités à délibérer.

Mme FOURMENTIN demande ce qu'il en sera des équipements culturels. M. le Maire indique que cela fait partie des sujets qui restent à discuter. Mme LAURENT précise toutefois que pour ce qui concerne les écoles de musique, elles sont déjà communautaires à SOURDEVAL et MORTAIN.

Résultats de la consultation pour les travaux de VRD pour la construction de 4 logements H.L.M (Délibération 2012.05.03)

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour ouvrir et examiner les offres des entreprises pour la réalisation des travaux de voirie et réseaux pour la construction des 4 logements locatifs rue des ferronniers.

Suivant le classement des offres établi par la commission, c'est l'Entreprise BRIONNE qui est attributaire du marché pour un montant de 42 159.30 € H.T. soit 50 422.52 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte de ce résultat et autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue.

M. BOURDALE demande si l'on a une idée de ce qui est prévu pour ces logements en matière d'isolation, de chauffage et de classification énergétique des futurs logements. M. le Maire précise que ce sera du chauffage électrique, la classification énergétique devrait être D.

Mme HAMEL demande qui choisit les locataires. C'est MANCHE HABITAT qui choisit, sur proposition de la commission municipale du logement, et selon un certain nombre de critères.

Modification de l'arrêté d'autorisation de lotir du lotissement des Prés et Acacias pour la division d'une parcelle (Délibération 2012.05.04)

La parcelle n° 16 du lotissement communal des Prés et Acacias, d'une superficie de 2 478 m², était initialement destinée à construire des logements locatifs ou en accession à la propriété.

La Commune n'a pas trouvé d'investisseur pour la réalisation de ce type de logements et n'a pas la capacité financière de réaliser de nouveaux logements (d'autant plus que les banques ne prêtent plus). D'autre part, aucune candidature pour ce type de logements en location-accession n'a été déposée.

Aussi, il est proposé de diviser cette parcelle pour y créer des parcelles à bâtir.

Mme FOURMENTIN demande pourquoi créer de nouvelles parcelles alors qu'il en reste d'autres qui ne sont pas vendues. M. le Maire explique qu'il ne reste plus que 2 parcelles non vendues et qu'elles ne correspondent pas forcément à la demande des candidats.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer une demande de modificatif de l'arrêté de lotir pour diviser la parcelle n° 16 du lotissement.

Résultat de la consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'extension du réseau d'assainissement à la Cocherie (Délibération 2012.05.05)

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour ouvrir et examiner les offres des bureaux d'études pour la maîtrise d'œuvre, avec un volet d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement au Village de la Cocherie.

Suivant le classement des offres établi par la commission, c'est le bureau d'études N.I.S. de Caen qui est attributaire du marché pour un montant de 8 185.00 € H.T. soit 9 789.26 € TTC (taux d'honoraires sur travaux 4.05%).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte de ce résultat et autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue.

Participation à verser au SDEM pour l'effacement des réseaux rue Jules Labiche (Délibération 2012.05.06)

Les travaux d'effacement des réseaux électriques rue Jules Labiche (de la gare routière à la rue de Launay) seront réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM). Le SDEM a inscrit pour cela un financement de travaux pour un montant de 70 000 € au titre du programme SDEM environnement 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de participer aux travaux du programme susvisé au taux de 50.16 % soit 35 112.00 €,
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer au nom de la Commune toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

A la demande de Mme MALACH, il est précisé que la réalisation des travaux est prévue en juin – juillet 2012.

Désaffectation pour cession des chemins d'Eron et de Loraire et fixation du prix de vente

Les enquêtes publiques en vue de la désaffectation pour cession de ces 2 chemins se sont tenues à la Mairie de SOURDEVAL du 23 mars au 23 avril 2012.

M. BOURDALE demande sur quels critères est choisi le commissaire enquêteur. M. le Maire explique que ce sont fréquemment des secrétaires de mairie qui sont choisis, ou dans le cas présent M. Nicolas Garel, employé par la Communauté de Communes. La personne est proposée au Préfet lors de la transmission de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Chemin d'Eron (Délibération 2012.05.07a)

6 observations ont été consignées pendant l'enquête. Ces observations ont fait l'objet d'une analyse par le Commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable au projet de déclassement pour cession. Le registre d'enquête, l'analyse et les conclusions du Commissaire enquêteur ont pu et peuvent encore être consultés au Secrétariat de la Mairie.

Mme FOURMENTIN demande s'il s'agit d'un avis favorable sans autres conditions. M. le Maire propose que des panneaux soient achetés pour signaler la présence possible de randonneurs à cet endroit, mais il ajoute qu'il y a quand même une certaine visibilité.

M. BOURDALE rappelle que M. LECHANOINE avait demandé que le talus soit rogné à la sortie de la voie verte. M. le Maire répond qu'il y a peut-être 40 ans que les randonneurs passent déjà par ici et que le danger ne va pas être accru.

Mme FOURMENTIN considère que c'est quand même dangereux, et indique qu'on a frôlé la catastrophe il y a deux mois et pense qu'il faut en tenir compte.

Mme LAURENT précise qu'il y a beaucoup de marcheurs qui empruntent les routes. La route du Meslier en particulier est très fréquentée par les randonneurs, et pas plus sécurisée que la route d'Eron. Elle ajoute que l'on se préoccupe de la sécurité de randonneurs occasionnels alors qu'on va laisser des enfants marcher seuls sur les routes pour rejoindre les points de ramassage scolaire, et ceci parfois de nuit. Mme FOURMENTIN est tout à fait d'accord avec cela mais ajoute que le souci de sécurité doit être partout et pour tous.

Mme FOURMENTIN pense qu'on aurait pu faire un échange de terrain avec M. et Mme LEFRANCAIS et prendre 1 mètre tout au long de la route pour sécuriser la voie.

Mme FOURMENTIN déplore que M. LEFRANCAIS ait menacé un collègue conseiller municipal et s'indigne que M. le Maire ait laissé M. LECHANOINE se faire agresser.

M. le Maire indique avoir rencontré M. LEFRANCAIS et M. LECHANOINE chez lui, mais qu'en aucun cas il n'a été témoin de menaces ou d'agressions.

Mme FOURMENTIN pense qu'il serait nécessaire de faire un point sur tous les chemins de randonnée pour qu'on arrête d'en supprimer.

M. le Maire rappelle à Mme FOURMENTIN que nous sommes le canton du sud-Manche qui a le plus de kilomètres de chemins de randonnée à mettre à disposition. Il ajoute que ces chemins sont entretenus par les randonneurs eux-mêmes et que grâce à la bonne entente entre les différentes associations de randonneurs, la cohabitation sur les chemins et l'entretien se passent très bien. Il ajoute que sur d'autres cantons, ce sont des entreprises qui interviennent pour le nettoyage des chemins.

M. BOURDALE explique que selon Mme GALLOUIN, en 1992, M. LEFRANCAIS était conseiller municipal et qu'il proposait déjà un détournement du chemin. Or cela n'a jamais été fait. M. le Maire répond que cela n'a jamais été délibéré. Il ajoute que bien des agriculteurs ont aussi occupé des chemins communaux sans autorisation, mais ces chemins figurent toujours au cadastre et peuvent être ré-ouverts à tout moment.

Chemin de Loraire (Délibération 2012.05.07b)

Aucune observation n'a été consignée pendant l'enquête. Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de déclassement pour cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide de la désaffectation pour cession des chemins d'Eron et de Loraire,
- fixe le prix de cession à 0.30 € le m² (suivant l'estimation du service des Domaines)
- autorise M. le Maire à signer tous les actes relatifs à ces cessions.

Mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée (Délibération 2012.05.08)

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour décider le classement au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée :

- Le chemin qui rejoint le village du Hervieu au village de la Butte Eslier (environ 500 m) qui fait partie du G.R. de Pays des balcons du Sud-Manche,
- La traversée de la Place Charles de Gaulle (voie devenue communale) sur une longueur de 100 m.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Approbation du rapport annuel sur le service de l'assainissement (Délibération 2012.05.09)

Comme chaque année, le Conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport annuel sur le service de l'assainissement collectif joint en annexe.

Ce rapport n'appelle aucune observation.

M. le Maire félicite M. TARDIF et le personnel qui travaille dans ce service car la station est très bien tenue et les résultats sont très bons.

Fixation d'un forfait de consommation pour les abonnés à l'assainissement n'utilisant pas l'eau du réseau public. (Délibération 2012.05.10)

La redevance d'assainissement est basée sur la consommation d'eau relevée au compteur. Or, un certain nombre d'utilisateurs raccordés au réseau public d'assainissement n'utilisent pas l'eau du réseau public du Syndicat d'eau.

Aussi, il est proposé de fixer un forfait de consommation pour ces abonnés qui n'utilisent pas ou peu l'eau du réseau public de 30 m³ par personne et par an. Ce forfait est déjà appliqué pour les abonnés du village de la Moinerie qui utilisent un réseau d'eau privé.

Mme HAMEL demande comment on peut savoir qui est concerné. M. le Maire explique que cela se voit sur les relevés de consommations d'eau. D'autre part les forages doivent être déclarés en Mairie. Les propriétaires de forages qui ne les ont pas déclarés seront invités à le faire.

M. BOURDALE explique que le coût d'un forage est déjà élevé pour un particulier et que cela va lui ajouter une charge supplémentaire. M. le Maire pense que celui qui réalise un forage le fait parce qu'il considère qu'il va y gagner par rapport à sa consommation d'eau. Mais il faut bien traiter l'eau rejetée par ce particulier et cela a un coût. Il est normal que ceux qui rejettent de l'eau dans le réseau d'eaux usées participent au coût du traitement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer un forfait de facturation de l'assainissement à 30 m³ par personne et par an (pour ceux dont la consommation ne peut être basée sur la consommation d'eau).

Bilan d'activité de la Médiathèque municipale (Délibération 2012.05.11)

Mme LAURENT présente le bilan d'activité de la Médiathèque municipale joint en annexe. Elle remercie Anne VIEL et Camille FAUVEL d'innover et de proposer toujours de nouvelles animations. A chacun de savoir profiter de tout ce qui est proposé !

Tirage au sort des Jurés d'assises (Délibération 2012.05.12)

Le Conseil municipal est invité à procéder au tirage au sort de 6 noms sur la liste électorale de la Commune de SOURDEVAL. Parmi ces 6 personnes, 2 pourront être appelées à siéger en qualité de Jurés d'assises.

Sont ainsi désignés :

Mme BIDOIS épouse LEPENNETIER Lara	La Moinerie
Mme COURTOIS épouse VOLCK Brigitte	4 rue de Launay
Mme HERVE Jacqueline épouse LELANDAIS	3 Cité du Val de Sée
Mme LECAPITAINE épouse LECHARTIER Thérèse	19 rue Général Millet
M. MESTRES Eliaz	2 Impasse du Manoir
M. YVER Michel	3 Impasse de Normandie

Journée débroussaillage des chemins

M. le Maire invite ses collègues et tous les volontaires à participer à la journée débroussaillage des chemins de randonnée le samedi 23 juin 2012. Rendez-vous à 8 h 30 à la salle Théophile Personne. Il demande aux personnes volontaires de s'inscrire auprès de Christelle GALIAZZO pour prévoir le repas du midi (qui aura lieu également à la salle Théophile Personne).

Élections législatives

Le tableau des permanences au bureau de vote pour les élections législatives des 10 et 17 juin 2012 est partiellement complété avec les membres présents.

Mme HAMEL regrette que ce soient toujours les mêmes personnes qui soient présentes.

Jeu des 1000 euros

M. le Maire invite ses collègues à participer à la sélection et à l'enregistrement du jeu des 1000 euros de France Inter qui auront lieu à la salle polyvalente du Rex le jeudi 31 mai 2012 à 19 h.

La Secrétaire de séance,
Francine FOURMENTIN.